



Chères et chers collègues,

Le gouvernement envisage la ré-ouverture des lycées, en priorité les lycées professionnels, à la date du 2 juin 2020. Le dispositif de continuité pédagogique à distance que vous avez mis en place lors de la fermeture des établissements se poursuit donc. Le travail que vous avez fourni a permis de maintenir le lien avec une grande partie des élèves et préserver leur volonté d'apprentissage. Nous sommes conscients de votre engagement auprès des élèves et de l'énergie que vous dépensez sans compter afin de consolider leurs acquis et les faire progresser en autonomie.

La période actuelle apporte son lot de difficultés supplémentaires, notamment après la coupure des vacances de printemps pour certains. N'hésitez pas à diversifier les approches et les supports afin de travailler toutes les activités langagières du cadre, y compris celles qui ne sont pas habituellement évaluées aux examens. Afin d'alléger votre charge de travail, nous vous invitons à approfondir votre réflexion sur les usages de l'outil numérique qui permet de renforcer la coopération entre professeurs, de faciliter la mutualisation des supports et de développer les échanges à propos des différentes stratégies pédagogiques que vous avez pu expérimenter dans le cadre de l'enseignement à distance.

Un grand nombre d'entre vous, très consciencieux s'épuisent à rédiger des courriels personnalisés aux élèves en réponse à leurs travaux. Une manière –non prescriptive- de vous permettre de gagner du temps sans renoncer à l'objectif d'individualisation consiste à proposer l'usage de l'application en ligne Vocaroo. Elle permet à l'enseignant d'enregistrer sa correction personnalisée et de coller le lien directement sur la copie numérique de l'élève. L'élève clique ensuite sur l'icône et entend la voix de son enseignant : chaleureux et efficace. Voici un tutoriel pour apprendre à manipuler cette application très simple : <https://ticpelletier.weebly.com/vocaroo.html>

En cette phase de début de déconfinement, nous vous incitons à mener une réflexion dans la perspective du retour en classe. Ce dernier pourrait être facilité par la mise en place ou le développement d'un outil de suivi formalisé de chaque élève. A ce propos, les applications couramment utilisées disposent parfois de fonctionnalités qu'il suffit simplement d'activer sans qu'il soit nécessaire d'envisager la création d'un nouvel outil spécifique. Dans Pronote par exemple, il est possible de mettre en place en quelques clics un suivi des élèves par compétences. Il convient cependant d'être vigilant quant à la sauvegarde des données d'une année sur l'autre.

De nombreux questionnements, bien légitimes, nous parviennent au sujet des examens. Compte tenu des délais contraints pour accomplir les diverses tâches administratives qui vous incombent et qui viendront s'ajouter à votre charge de travail déjà conséquente, liée au retour des élèves dans les établissements dans des conditions très particulières, l'organisation des examens sera exceptionnellement modifiée pour cette session. Si à ce jour certaines épreuves en Contrôle en Cours de Formation ont pu avoir lieu, elles seront prises en compte mais les épreuves qui n'ont pas pu être organisées sont toutes annulées et remplacées par les notes de l'année de Terminale. Ceci est vrai pour les épreuves obligatoires comme facultatives. Il en est de même pour l'épreuve ponctuelle spécifique en Section Européenne. Pour obtenir la mention « section européenne », le candidat devra avoir obtenu au moins 12 sur 20 dans la langue concernée et une note supérieure à 10 pour l'attribution de la mention. Cette note sera donnée conjointement par le professeur de langue et le professeur de DNL.

Vous, professeurs, êtes les experts qui connaissent le profil linguistique des élèves. Les notes proposées devront être représentatives du niveau réel des candidats et en concordance avec les

appréciations ou compétences évaluées, même si les notes du troisième trimestre sont rares pour quelques-uns. Vous veillerez à ce que ces évaluations soient harmonisées et qu'elles ne soient pas dévoilées avant leur publication officielle. Il est impératif que cette consigne soit observée car lors des commissions de délibération, certaines notes pourront être modifiées. Les notes prises en compte sont celles qui apparaissent sur le relevé officiel remis aux candidats. Comme toujours, les jurys de certification sont souverains.

Vous complétez les bulletins trimestriels ou semestriels ainsi que les livrets scolaires comme à l'accoutumée. Un soin tout particulier sera apporté cette année à la rédaction des appréciations portées sur le livret scolaire. Elles feront apparaître de façon synthétique mais claire, les acquis des élèves dans les différentes activités langagières afin que le jury puisse apprécier à leur lecture le profil linguistique du candidat.

Le positionnement QLV des élèves qui sont inscrits au diplôme intermédiaire se fait comme d'habitude, en veillant à prendre en compte ce qui a été fait avant le confinement et après le retour en classe. Les évaluations menées pendant le confinement ne doivent pas être prises en compte, dans un souci d'équité de tous, y compris ceux qui ont des difficultés d'accès aux outils numériques. Ceci n'empêche pas de valoriser l'engagement et la motivation des élèves.

Comme chaque année, les fiches d'évaluation et de notation individuelles seront archivées dans les établissements fréquentés par les candidats. Si elles ne peuvent exceptionnellement pas faire apparaître les détails habituels de l'évaluation, elles comporteront la note sur vingt points attribuée au candidat et l'appréciation qui la justifie.

Pour compléter ce courrier, nous vous engageons à consulter la dernière Foire Aux Questions mise à jour cette semaine, que nous joignons à cet envoi. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site académique et le site éducol.

Le chargé de mission, Bernard Mellier,

L'inspectrice, Josiane Tomko